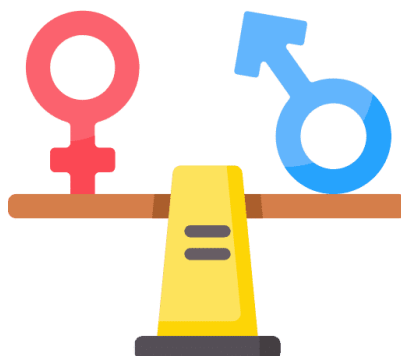


## INDEX EGALITE HOMMES – FEMMES



Dans le cadre de la loi Avenir, qui vise à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SEMAE publie l'index égalité hommes-femmes 2024.

Cet index, qui doit être calculé pour les entreprises de moins de 250 salariés, attribue **une note sur 100 points**.

**Le résultat SEMAE est de :**

**92 points**

Ce résultat a été défini conformément au décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, précisant les modalités de calcul des indicateurs qui le composent, selon les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Le périmètre analysé concerne 214 collaborateurs.
- SEMAE a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les quatre catégories socio-professionnelles (ouvriers, employés, techniciens et agent de maîtrise, ingénieurs et cadres)
- Le résultat de l'index résulte de la somme des points obtenus pour chacun des 4 indicateurs qui composent l'index.

Avec un score supérieur à 85 points pour la sixième année consécutive, ce résultat confirme l'engagement de SEMAE en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous poursuivrons ainsi nos actions dans ce domaine afin de garantir, à chacun(e) des collaborateurs et collaboratrices un environnement profondément équitable.

Pour rappel, nous avons signé en renouvellement du précédent, un accord Egalité Hommes/Femmes le 4 avril 2022 qui vient en articulation des indicateurs de cet index. L'accord est disponible dans la rubrique bibliothèque sociale.